

DISPOSITIONS IMPORTANTES

▪ DATE BUTOIRE DE PAIEMENT DE LA SCOLARITE : FIN DECEMBRE

(Au-delà de cette date, tout élève n'ayant pas soldé sa scolarité est exclu).

- Les paiements s'effectuent en espèce uniquement à la caisse de St Cyrille
- Pour tout paiement, exigez un reçu daté et signé de l'économat
- Aucun autre reçu ne doit être accepté
- Tous frais engagés (scolarité et inscription) ne sont ni remboursables ni transmissibles.

**Les inscriptions et réinscriptions commencent
le 3 août 2024 et se poursuivent tous les jours
ouvrables de 08H à 14H 30 min**

NB : EVITER LES INTERMEDIAIRES

- Ne pas payer la scolarité dans les mains du personnel de l'école.
- Date limite de paiement de la scolarité au plus tard le 05 du mois suivant
- **Date de fin de paiement de la scolarité au plus tard le 31 décembre 2024**
- La présence de l'élève est obligatoire à l'inscription.

« La force éducative »

BONNE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025



RENTREE SCOLAIRE 2024 – 2025

COLLEGE SAINT CYRILLE BINGERVILLE

**Enseignement général
de la 6^{ème} à la Terminale A et D**

Code inscription en ligne: 000291

Cell. : 01 01 83 79 35 / 05 44 60 71 22

Site web: www.groupescolairesaintcyrillebingerville.com

DOSSIERS & FOURNITURES OBLIGATOIRES

A L'INSCRIPTION

- Le dernier bulletin de note et/ou la fiche cursus pour tous les élèves.
- **Le reçu de l'inscription en ligne (Obligatoire).**
- Une chemise de dossier (chemise à rabat) pour les nouveaux élèves (Obligatoire à l'inscription).
- Une copie d'extrait de naissance pour les nouveaux élèves.
- Un livret scolaire pour les élèves de 6^e (**Obligatoire**)
- Deux boîtes de craies blanches (**Robert Color**) pour les élèves de 6^e et 5^e (**Obligatoire**), à déposer à la comptabilité.
- une boîte de craie de couleur (**Robert Color**) pour les élèves de 2nde et 1^{ère} (**Obligatoire**) à déposer à la comptabilité.
- Une rame de papier (**Navigator, Double A, Paper one, Smart**) pour les élèves de, 4^e, 3^e et Tle (**Obligatoire**) à déposer à la comptabilité.
- **1 000 F CFA** pour les photos d'identité à tirer à l'inscription dans l'enceinte de l'établissement à payer à la comptabilité (**Obligatoire**)

NB : JUPE : Longueur à cinq centimètres au-dessous du genou

PANTALON : Bas droit, Ceinture normale, Longueur normale (à la cheville)

INSCRIPTION ET REINSCRIPTION :

- **AFFECTES : 80 000 F**

Versement obligatoire à l'inscription

DROIT D'EXAMEN : 3^{ème} 5 000 F / T^{le} 10 000 F

(Paiement obligatoire à l'inscription).

- **NON AFFECTES**

NOTRE GRILLE DES PAIEMENTS DE LA SCOLARITE

CLASSES	1 ^{er} Verst à l'inscription	2 ^e Verst Fin Oct.	3 ^e Verst Fin Nov.	4 ^e Verst Fin Déc.	TOTAL SCOLARITE
6 ^e - 5 ^e	80. 000	30. 000	20 000	10. 000	140. 000
4 ^e	80. 000	40. 000	20 000	10. 000	150. 000
3 ^e	80. 000	45. 000	20. 000	15. 000	160. 000
2 nd et 1 ^{ere}	90. 000	50. 000	20. 000	10. 000	170. 000
Tle	90. 000	50. 000	40. 000	20. 000	200. 000

- **Le reçu de l'inscription en ligne (Obligatoire).**

L'usage du téléphone portable est strictement interdit au sein de l'établissement